

Créée en 1988, la Compagnie des Archers Villersois vous fait partager sa passion du tir à l'arc dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous organisons au cours de la saison plusieurs manifestations pour vous faire découvrir différents types de tir (tir festif avant les fêtes de Noël, concours Jenny & Daniel au printemps, Fête de la Saint Jean en juin).

Les archers qui le souhaitent peuvent participer à des concours, organisés par le département, tout au long de la saison soit en individuel, soit en équipe.



#### **Infrastructures**

4 entraîneurs et 6 assistants entraîneurs sont à votre disposition pour assurer la formation des débutants et le suivi des archers confirmés.





Notre terrain est situé derrière le Lycée Viollet-Le-Duc de Villiers-Saint-Frédéric. Nous disposons d'un pas de tir couvert pour les débutants (distance de tir de 10 à 25m), et d'un pas de tir pour les archers confirmés (distances de tir de 30 à 70m) ainsi que des cibles d'initiation au parcours nature et campagne.

Nous disposons d'une salle avec 10 cibles permettant de tirer jusqu'à 30m à la Maison du Temps Libre, rue de la source à Villiers-Saint-Frédéric.



## Horaires d'entraînement

JOURS	HORAIRES	ARCHERS CONCERNES	LIEU
SAMEDI	15h - 16h30	Débutants	Terrain (toute l'année)
	15h - 17h	Confirmés et compétiteurs	Terrain (toute l'année)
			Salle (Octobre-Avril)
DIMANCHE	10h - 11h30	Débutants et confirmés	Salle (Octobre-Avril)
		Confirmés et compétiteurs	Terrain (toute l'année)
MARDI (1)	19h - 22h	Confirmés et compétiteurs	Salle (Novembre-Mars)
	18h30 - 20h	Commines et competiteurs	Terrain (Avril-Septembre)

<sup>(1)</sup> Distance unique de tir à 18m pour tous les archers. Ne peuvent venir tirer sur que les archers ayant obtenus leur flèche bleue.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.



Adhésion	1 <sup>ère</sup> année avec arc club <sup>(1)</sup>	Années suivantes avec arc club <sup>(2)</sup>	Années suivantes avec votre matériel
ADULTE Pratique en compétition (21 ans et + en 2020)	242,00 €	186,00 €	141,00 €
ADULTE Pratique en club (21 ans et + en 2020)	230,00 €	174,00 €	129,00€
ADULTE Pas de pratique (21 ans et + en 2020)	-	-	113,00 €
JEUNE (-21 ans en 2020)	208,00 €	152,00€	107,00 €
POUSSIN (10 ans en 2020)	166,00€	110,00€	75,00 €

## Remise de -5,00 € à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit d'une même famille

	Tarif saison	Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> février
Inscription 2 <sup>ème</sup> club Adulte	60,00€	50,00€
Inscription 2 <sup>ème</sup> club Mineur <sup>(3)</sup>	50,00 €	40,00 €

<sup>(1)</sup> Inclut la licence, l'assurance individuelle accident fédérale, la participation aux évènements internationaux, la cotisation club, la première flèche ou plume, l'inscription au 1<sup>er</sup> concours, l'arc (avec dépôt d'une caution de 280€ pour les arcs poussins et 400€ pour les arcs jeunes et adultes), le kit matériel (composé de 10 flèches, un carquois, un bracelet et une dragonne) qui reste acquis en fin de saison.

# 0

#### Documents nécessaires pour l'inscription

- Pour les archers débutants : un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc en compétition datant de moins d'un an.
- Pour les archers confirmés: un certificat médical datant de moins de 3 ans autorisant la pratique du tir à l'arc en compétition, en attestant avoir répondu NON au questionnaire santé CERFA 15699 (à valider sur la fiche d'inscription), sinon un certificat médical datant de moins d'un an autorisant la pratique du tir à l'arc en compétition si vous souhaitez vous inscrire à des concours.
- La fiche d'inscription complète avec photo d'identité (format numérique accepté).
- Le règlement (possibilité de règlement en 3 fois avec un premier chèque correspondant au montant de la licence).

# 0

### **Contacts et informations**

- Par mail : <u>contact@archersvillersois.com</u>
- Au chalet aux horaires d'entrainements
- Sur notre site internet : http://www.archersvillersois.com

Si les conditions météo le permettent, possibilité de faire une initiation derrière le gymnase sur le terrain de boules.

<sup>(2)</sup> Inclut la licence, l'assurance individuelle accident fédérale, la participation aux évènements internationaux, la cotisation club, l'arc (avec dépôt d'une caution de 280€ pour les arcs poussins et 400€ pour les arcs jeunes et adultes).
(3) Au moins un des parents doit être inscrit à la Compagnie des Archers Villersois en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> club.